

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
22/62

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

OBJET : Filières viticoles - Demandes de subvention de la Chambre d'agriculture : les Millésimes 2021 et le Concours général agricole. Adoption du règlement de la cuvée départementale 2021.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la viticulture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans un contexte de crise sanitaire et sur fond de crise économique, la nécessité de soutenir la filière viticole, stratégique pour l'économie agricole provençale, notamment en rosé, s'impose avec force, surtout en matière de promotion des produits, afin de contribuer à maintenir une dynamique et un équilibre durables du marché pour l'avenir.

C'est dans ce contexte que le Conseil départemental s'est engagé de longue date dans une politique volontariste de promotion des vins des Bouches-du-Rhône : "Les millésimes" et le Concours Général Agricole, deux opérations organisées par la Chambre d'agriculture avec le soutien financier de la collectivité, et la « Cuvée départementale » organisée par le Département avec l'appui technique de la Chambre d'agriculture.

Leur objectif commun est de renforcer les actions collectives de valorisation d'un produit emblématique de notre territoire à fort impact économique, territorial et en terme d'image.

1/ Le Concours Général Agricole 2021 :

Depuis plus de dix ans, la Chambre d'agriculture collabore à l'organisation du Concours Général Agricole (CGA), organisé chaque année par les professionnels à l'occasion du Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris. Bien que l'édition 2021 du SIA ait été annulée, les syndicats professionnels ont obtenu le maintien du CGA, sous un format qui sera revu en fonction des contraintes sanitaires et qui devrait impliquer davantage les échelons territoriaux dans son organisation.

Ce concours, véritable vitrine promotionnelle, permet aux lauréats (médailles d'or, argent, bronze) de développer et/ou conforter la notoriété de leur produits. Il est également une référence pour les consommateurs pour faire des choix éclairés.

Même si pour l'heure le dispositif n'est pas encore totalement finalisé, la Chambre d'agriculture sollicite la contribution du Département à l'identique des années précédentes, soit 13 000 € pour un budget prévisionnel de l'action de 67 094 € (20 %) qu'il est proposé de renouveler.

2/ "Les Millésimes" 2021 :

La manifestation "Les Millésimes" a trouvé sa place à l'agenda des opérations de promotion de tous les vins (AOP et IGP) du département auprès de la presse, des professionnels de la filière et des acheteurs potentiels (GMS, cavistes, restaurateurs principalement), cibles prioritaires de l'opération. L'édition 2020 a bien entendu été annulée en raison de la crise sanitaire et remplacée par une action forte de communication sur les réseaux sociaux, en s'adressant également pour la 1ère fois au grand public.

Désormais, cette opération a pour ambition de répondre à un triple objectif stratégique :

- créer un événement départemental fédérateur au sein d'une profession viticole caractérisée par une grande homogénéité de situation,
- mieux faire connaître les vins des Bouches-du-Rhône auprès des consommateurs du département,
- développer la commercialisation des vins des Bouches-du-Rhône, en particulier sur Marseille, qui sont encore insuffisamment présents sur ce marché.

Pour l'heure, le dispositif d'organisation de la manifestation n'est pas encore totalement finalisé mais l'édition 2021 se déroulera dans un format adapté aux contraintes liées à la crise sanitaire.

Pour réaliser cet événement, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, désormais maître d'ouvrage de la manifestation qu'elle a transformée en un événement professionnel et festif, sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour un montant de 17 000 € pour un coût total prévisionnel de 24 300 € (69 %). Il est proposé de reconduire à l'identique la subvention accordée en 2020, soit 17 000 €

3/ La Cuvée départementale :

La Cuvée départementale, organisée sous forme de concours, participe à l'effort commun de promotion des vins des Bouches-du-Rhône dont la qualité et la notoriété sont en constante progression.

La sélection porte sur un panel élargi de vins d'indication géographique protégée (IGP) et d'appellation d'origine protégée (AOP).

A l'issue de la sélection, le Conseil départemental commande auprès des lauréats, une certaine quantité de bouteilles dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle, soit 35 000 €

En conséquence, il est proposé d'approuver le règlement intérieur, annexé au présent rapport, de la 31ème édition de la Cuvée départementale qui aura lieu au printemps 2021 précisant les conditions de publicité de l'opération, la procédure de sélection des vins et les engagements du Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

